Nations Unies A/59/701

Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 123 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

État d'avancement de la constitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide, y compris le fonctionnement des mécanismes existants et l'attribution des marchés

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 58/297, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-neuvième session, du fonctionnement des mécanismes existants relatifs aux stocks stratégiques pour déploiement rapide, à la lumière des enseignements tirés du démarrage des missions. Dans une résolution antérieure sur la question, elle l'avait prié de lui présenter tous les ans un rapport sur l'attribution des marchés portant sur les stocks de matériel stratégique à tous les États Membres, en particulier aux pays en développement, aux pays les moins avancés, aux pays africains et aux pays en transition.

On trouvera dans le présent rapport un récapitulatif de la mise en place des stocks stratégiques au cours du déploiement simultané de plusieurs missions, du point de vue de la composition et de l'attribution du matériel aux diverses opérations et de l'attribution des marchés. L'Assemblée générale y est invitée à examiner un certain nombre de recommandations, formulées en tenant compte des enseignements tirés du démarrage des missions, dont l'application pourrait contribuer à renforcer l'efficacité des stocks pour ce qui est d'appuyer le déploiement rapide des opérations de maintien et de rétablissement de la paix des Nations Unies, y compris les opérations régionales décidées par le Conseil de sécurité.

05-23723 (F) 070305 070305

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–3	3
II.	État d'avancement	4–9	3
III.	Attribution des marchés	10–12	5
IV.	Enseignements	13–40	6
V.	Conclusions	41–43	11
VI.	Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	44	12

I. Introduction

1. L'Assemblée générale a approuvé le concept de stocks stratégiques pour déploiement rapide présenté dans le rapport du Secrétaire général (A/56/870) et les recommandations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (A/58/759/Add.9). Le présent rapport est soumis en application de la résolution 58/297 en date du 18 juin 2004, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-neuvième session du fonctionnement des mécanismes existants relatifs aux stocks stratégiques pour déploiement rapide à la lumière des enseignements tirés du démarrage des missions et de la résolution 56/292, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui présenter tous les ans un rapport sur l'attribution des marchés portant sur les stocks stratégiques à tous les États Membres, en particulier aux pays en développement, aux pays les moins avancés, aux pays africains et aux pays en transition.

2. La première partie du présent rapport contient un récapitulatif de la mise en place des stocks stratégiques pendant le déploiement simultané de multiples missions de maintien de la paix en 2003 et 2004, du point de vue du mécanisme, de la composition et de la programmation des stocks destinés aux diverses missions. La deuxième partie porte sur l'attribution des marchés aux pays en développement, aux pays les moins avancés, aux pays africains et aux pays en transition. L'expérience acquise lors du démarrage des missions et les conclusions qui en ont été tirées sont exposées dans la troisième partie.

3. La dernière partie contient des recommandations adressées à l'Assemblée générale pour renforcer les stocks stratégiques afin d'appuyer le déploiement rapide des opérations de maintien et de rétablissement de la paix des Nations Unies, y compris les opérations régionales décidées par le Conseil de sécurité.

II. État d'avancement

4. Dans sa résolution 56/292, l'Assemblée générale a approuvé un montant de 141 546 000 dollars au titre du programme de mise en place des stocks stratégiques pour déploiement rapide. Dans sa résolution 57/315, elle a décidé de prolonger de 12 mois, soit jusqu'au 30 juin 2004, la période de validité de la décision qu'elle avait prise dans sa résolution 56/292 au sujet des ressources approuvées.

5. Le projet de mise en place des stocks stratégiques pour déploiement rapide, d'une durée de deux ans, a été mené à bien. Le dispositif de gestion au Siège et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) est complètement opérationnel; l'achat de l'équipement et du matériel est terminé et les stocks ont déjà été utilisés de façon intensive pour appuyer le démarrage et l'élargissement de multiples missions.

6. À la fin de l'exercice financier 2003-2004, les ressources approuvées au titre des stocks ont été allouées (le montant non dépensé s'élève à 9 033 dollars). On trouvera dans le tableau 1 le montant total des dépenses, y compris l'état des engagements. Au 30 juin 2004, le montant total des engagements non réglés s'élevait à 20 845 243 dollars. Pendant la période du 1er juillet 2004 au 31 janvier 2005, 70 % de ces engagements ont été réglés; le montant restant (6,3 millions de dollars) le sera d'ici au 30 juin 2005.

Tableau 1
Total des dépenses et engagements non réglés concernant les stocks stratégiques pour déploiement rapide, par catégorie
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Total des dépenses 2002-2004*	*Engagements au 30 juin 2004*	*Engagements au 31 janvier 2005*
Installations et infrastructures	44 078	4 990	1 179
Transports terrestres	43 981	8 424	3 848
Transmissions	30 992	2 367	592
Informatique[a]	13 371	1 381	585
Services médicaux	2 579	2 347	61
Fournitures, services et matériel divers	4 943	1 337	9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 269	–	–
Matériel spécial	323	–	–
Total	**141 536**	**20 846**	**6 274**

[a] Y compris des dépenses d'un montant de 3,4 millions concernant le système Galileo de gestion des stocks.

7. Le montant des contributions non acquittées par les États Membres au titre des stocks stratégiques s'élevait à 13,6 millions de dollars des États-Unis au 31 décembre 2004. Sur ce total, un montant de 13,5 millions de dollars (soit 99 %) correspondait à la contribution spéciale d'un État Membre. Il a donc fallu recourir à des emprunts provisoires pour régler des factures relatives aux stocks.

8. Au 30 juin 2004, des économies d'un montant de 397 322 dollars avaient été réalisées comme suite à la liquidation d'engagements d'exercices antérieurs. De nouvelles économies devraient être dégagées pour les mêmes raisons pendant la période du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005. Il est proposé d'utiliser les sommes ainsi dégagées et le solde non dépensé de 9 033 dollars pour couvrir les éventuelles pertes sur change concernant les engagements non réglés. Le solde servira à la reconstitution des stocks.

9. Depuis la création des stocks stratégiques pour déploiement rapide en juillet 2002, du matériel d'une valeur totale de 132 millions de dollars a été attribué à diverses opérations, comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2
Valeur totale des stocks stratégiques pour déploiement rapide attribués à des opérations pendant la période du 1er juillet 2002 au 31 janvier 2005
(En milliers de dollars des États-Unis)

Opération bénéficiaire	*Montant*
Mission des Nations Unies au Libéria	36 396
Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan	30 665

Opération bénéficiaire	*Montant*
Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire	20 816
Opération des Nations Unies au Burundi	15 790
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	15 741
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq/Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq	5 428
Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo	3 053
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	1 407
Opérations diverses (12)[a]	2 560
Total	**131 856**

[a] Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, Mission des Nations Unies en Sierra Leone, Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq, Mission des Nations Unies en Angola, Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, Force intérimaire des Nations Unies au Liban et Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït.

III. Attribution des marchés

10. La présente partie du rapport est consacrée à l'attribution de marchés portant sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide à tous les États Membres, en particulier aux pays en développement, aux pays les moins avancés, aux pays africains et aux pays en transition.

11. Pendant la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2004, le montant total des commandes passées par le Siège dans le cadre des crédits alloués pour les stocks stratégiques s'est élevé à 135 298 275 dollars. La valeur des marchés passés directement par la Base de soutien logistique s'est élevée à 3 975 143 dollars. Par ailleurs, des dépenses ont été engagées au titre des opérations de transit et des services d'assurance connexes pour un montant total de 1 366 074 dollars. Les commandes ont été placées en utilisant le système des contrats-cadres existants pour les télécommunications et le matériel informatique, les groupes électrogènes, les bâtiments préfabriqués et le matériel du génie et de transport. Le montant total des achats effectués à l'appui des stocks stratégiques s'est élevé à 140 639 496 dollars. Des marchés d'une valeur de 12 millions de dollars ont été attribués à des entreprises de pays en développement et de pays en transition. En outre, des marchés d'une valeur de 1,9 million de dollars ont été attribués à des entreprises africaines.

12. On notera que les chiffres susmentionnés pour l'attribution de marchés ont été enregistrés en dollars des États-Unis au moment où les dépenses ont été engagées et que les sommes enregistrées au moment des décaissements ne leur correspondent pas nécessairement du fait de la fluctuation des changes, en particulier lorsque les transactions n'ont pas été opérées en dollars des États-Unis.

IV. Enseignements

Capacité de déploiement rapide et efficace

13. Le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies en date du 21 août 2000, dit « Rapport Brahimi » (A/55/305-S/2000/809) a fixé l'objectif de déployer pleinement des opérations de maintien de la paix de type classique dans un délai de 30 jours à compter de l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité créant une telle opération, ou dans un délai de 90 jours dans le cas d'une opération complexe. L'expérience acquise au cours du démarrage de missions récentes a montré que, pour réaliser cet objectif, les activités de planification des missions et de déploiement avant mandat devaient commencer au moins 90 jours avant l'adoption de la décision du Conseil. **La disponibilité du matériel, grâce aux stocks stratégiques, à l'utilisation des contrats-cadres et aux transferts entre missions, a représenté un élément essentiel de la mise en place d'une capacité de déploiement rapide et efficace.**

14. Au cours des 18 derniers mois, les stocks stratégiques ont été utilisés pour le déploiement de missions au Libéria, en Côte d'Ivoire, au Burundi, en Haïti, en Iraq et au Soudan, ainsi que pour l'élargissement de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo. S'il est vrai que ces activités, menées alors que les stocks étaient encore en cours de constitution, ont largement dépassé l'objectif consistant à appuyer une opération complexe à la fois, il n'en reste pas moins qu'elles ont fait peser des contraintes sur la structure des stocks et les mécanismes créés pour déployer rapidement et reconstituer ces derniers. **Le renforcement des capacités et une gestion souple de la composition des stocks, permettant d'appuyer consécutivement ou simultanément plusieurs déploiements, sont essentiels compte tenu de la situation mondiale incertaine en matière de sécurité.**

Concept de stocks stratégiques pour déploiement rapide

15. Le déploiement rapide et efficace d'une mission complexe dans les 90 jours suivant l'adoption d'une décision du Conseil de sécurité est possible à condition que les activités préalables au déploiement de la mission commencent 90 jours avant cette date. Les stocks stratégiques ont été conçus pour qu'il soit possible de respecter le calendrier de déploiement des missions. Le rythme auquel l'Organisation devrait pouvoir reconstituer et redéployer ces stocks n'a toutefois pas été défini. Or, il est tributaire des éléments suivants : notification et délai nécessaire à la préparation; remboursements effectués par les missions afin de financer la reconstitution des stocks; délais d'approvisionnement; volume des commandes; niveau des stocks d'articles essentiels exigeant de longs délais de livraison; et mécanismes de déploiement et de roulement des stocks. **La vitesse de redéploiement doit être améliorée pour garantir la capacité, la validité et l'efficacité d'ensemble des stocks stratégiques.**

16. Avant de mettre en place des mécanismes de reconstitution rapide, il était généralement admis que les stocks stratégiques ne pourraient être partiellement déployés qu'une fois par an. **La vitesse des redéploiements peut être améliorée en modifiant la composition des stocks et en reconstituant rapidement ces derniers.**

17. L'accélération du redéploiement des stocks stratégiques pourrait faire naître de nouvelles contraintes concernant le matériel à mesure que le volume des activités

opérationnelles augmente. **Le Secrétariat, la Base de soutien logistique de Brindisi et les missions bénéficiaires doivent donc mettre au point de nouvelles formes de gestion du matériel.**

Composition des stocks stratégiques pour déploiement rapide

18. La première liste du matériel entrant dans la composition des stocks a été modifiée pour tenir compte du contexte opérationnel des missions de maintien de la paix, pour ce qui est notamment des nouveaux impératifs concernant le matériel nécessaire pour satisfaire aux Normes minimales de sécurité opérationnelle. Par ailleurs, des besoins imprévus, liés au transfert de commandement d'opérations de maintien de la paix régionales, aux activités de désarmement et de démobilisation, aux services d'information et aux unités de protection rapprochée, ont également fait peser de nouvelles contraintes sur les stocks stratégiques. Par ailleurs, la révision périodique de la composition des stocks tient compte des changements technologiques, de la disponibilité du matériel et des marchés s'y rapportant, des capacités de soutien autonome des pays fournissant des contingents et du personnel de police, et de l'évolution des concepts opérationnels. **La composition des stocks n'est pas un inventaire rigide, mais bien plutôt une capacité dynamique qui évoluera compte tenu des besoins recensés au cours des examens annuels.**

19. Le concept de stocks stratégiques prévoyait la mise en place de modules, qui avaient été définis pour 26 éléments de mission militaire, de police et mixte, déployés au début de la phase de démarrage. Les stocks ne sont pas entreposés, déployés ou reconstitués en tant que modules parce que les besoins particuliers des missions, qui découlent du lieu et du mode d'opération de ces dernières, limitent l'utilité de ces modules en tant qu'unité de déploiement. **La Base de soutien logistique entreposera le matériel entrant dans la composition des stocks stratégiques de la manière qui conviendra à chacun des nombreux types d'article, afin de favoriser le roulement et l'utilisation optimale des stocks pour le déploiement des missions.**

20. L'insuffisance du matériel appartenant aux contingents d'un certain nombre d'opérations régionales dont le commandement a été transféré – MINUL, ONUCI, ONUB et MINUSTAH – a fait peser une charge supplémentaire sur les activités d'appui. Pour y remédier, des stocks stratégiques devront être distribués à ces missions. Les remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents devront être ajustés en conséquence. **La transformation d'opérations régionales en opérations des Nations Unies rendra nécessaire une plus grande souplesse dans la composition et l'utilisation des stocks stratégiques.**

21. La reconfiguration de la composition des stocks stratégiques suppose des modifications en termes de type, de quantité et de coût de remplacement des stocks et, donc, l'exécution des activités suivantes : reconstitution; transfert de matériel des réserves de l'ONU; roulement des stocks stratégiques, qui seront distribués aux missions existantes et à d'autres organismes des Nations Unies; et achats. **Pour gérer les stocks, il faudra faire preuve de souplesse dans l'application des méthodes disponibles pour remanier la composition du matériel.**

22. Les délais d'achat du matériel entrant dans la composition des stocks stratégiques varient de 30 à 360 jours. Pour la plupart du matériel, ils sont de moins de 120 jours, tandis que pour bon nombre d'articles spécialisés d'une valeur élevée (ambulances, voitures de pompier, et engins de manutention) ils peuvent aller

jusqu'à 360 jours. **Pour accélérer le taux de redéploiement, les stocks d'articles pour lesquels les délais d'approvisionnement sont importants devront être renforcés, tandis que ceux concernant les articles qui peuvent être obtenus plus rapidement seront réduits.**

Reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide

23. Dans sa résolution 56/292, l'Assemblée générale a approuvé des orientations concernant la reconstitution des stocks, selon lesquelles les ressources prévues aux budgets des missions, dès lors qu'elle les aurait approuvés, serviraient à couvrir le coût du remplacement du matériel provenant des stocks stratégiques. Toutefois, la reconstitution des stocks en prélevant des ressources sur les budgets approuvés prend environ 150 jours, en tenant compte du délai de 60 jours précédant l'adoption du mandat pertinent, lorsque des engagements de dépenses sont autorisés par le CCQAB, et de 90 jours lorsque le budget est approuvé par l'Assemblée générale. La capacité d'appuyer d'autres missions nouvelles pourrait être entravée par le fait qu'il faut attendre 150 jours pour lancer la reconstitution des stocks stratégiques (depuis le moment où des dépenses sont autorisées jusqu'à celui où le budget d'une nouvelle mission de maintien de la paix est approuvé). **Par conséquent, l'inscription de ressources pour la reconstitution des stocks stratégiques dans le montant des dépenses de 50 millions de dollars autorisé conformément à la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale pour le démarrage des missions, réduirait les contraintes résultant de ce délai. En outre, à titre exceptionnel, si les ressources nécessaires à la reconstitution des stocks stratégiques sont supérieures à 50 millions de dollars pour une nouvelle mission de maintien de la paix, le Secrétaire général, avec l'assentiment préalable du CCQAB, pourrait être autorisé à autoriser l'engagement de dépenses d'un montant supérieur à 50 millions de dollars.**

Gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide

24. Il ressort du démarrage de missions récentes que la pratique actuelle, où la commande de stocks stratégiques émane des missions (démarche axée, donc, sur la demande) n'est pas la méthode la plus efficace de déploiement rapide. **Le Siège devrait mieux définir et hiérarchiser l'attribution des stocks stratégiques aux missions (en jouant plus sur l'offre que sur la demande).**

25. Le Secrétariat achève de mettre au point tout un ensemble de politiques et de procédures, définissant le concept de déploiement des stocks stratégiques et les rôles, les responsabilités et les procédures liés à la planification, au déploiement, à la reconstitution, au roulement, à la comptabilité et aux activités d'appui. **Cet ensemble de politiques et de procédures sera promulgué dès qu'il aura été approuvé.**

26. Il est de plus en plus nécessaire d'améliorer la planification du matériel destiné aux nouvelles opérations de maintien de la paix. Des modèles sous forme de tableaux de dotation doivent être établis pour chaque élément des missions complexes. Les plans de financement du matériel sont définis sur la base de ces tableaux et des paramètres de planification d'une mission nouvelle. **La planification du financement du matériel a commencé pour des missions au Soudan et dans la République démocratique du Congo. Une planification de ce type sera utilisée pour autoriser l'expédition de stocks stratégiques.**

27. L'exécution du programme de mise en place des stocks stratégiques a fait naître un nouveau concept concernant la gestion de stocks constamment renouvelés, avec des opérations concomitantes de déploiement, de reconstitution et d'ajustement. Le système Galileo de gestion des stocks permet de suivre les avoirs des opérations de maintien de la paix au niveau mondial. **Toutefois, pour faciliter la gestion de stocks constamment renouvelés, le dispositif Galileo doit être appuyé par des systèmes informatisés de comptabilité du matériel.**

28. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés dans les délais prévus, certains articles dont la durée de conservation est limitée doivent être renouvelés. Le système Galileo est un instrument utile pour en planifier le roulement. **Pour ce faire, la plupart des articles visés seront distribués à des missions existantes.**

29. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi prépare les stocks stratégiques en vue de leur expédition en se fondant sur les bons de commande reçus du Siège. Il arrive toutefois que le matériel une fois prêt reste à la Base pendant des mois en attendant que les missions intéressées communiquent l'autorisation de lancer l'expédition. Pour régler ce problème, et assurer le déploiement rapide des stocks stratégiques, le Secrétariat et la Base expédieront aux nouvelles missions des stocks dont la composition aura été définie sur la base d'un modèle de déploiement. **Le Secrétariat instituera la pratique d'adresser à la Base de soutien logistique des bons de commande comportant les codes des comptes des missions intéressées, aux fins de la facturation des frais d'expédition. Des priorités claires et des délais de livraisons réalistes seront fixés pour tous les bons de commande concernant l'expédition de matériels prélevés sur les stocks stratégiques et les stocks de réserve de l'ONU.**

30. Les stocks stratégiques de matériel médical sont entreposés, gérés, expédiés et reconstitués dans le cadre d'un contrat passé avec un distributeur du secteur privé. Cet arrangement s'est révélé efficace en ceci que les fournitures et les matériels médicaux nécessaires sont tous arrivés dans les missions aux dates prévues. De plus, le fait d'établir des contrats commerciaux pour les stocks de matériel médical a pour avantage de favoriser l'harmonisation à l'échelle de la mission, une meilleure gestion du cycle de vie du matériel et la fourniture en temps opportun d'un appui aux autres missions. **L'externalisation des activités liées aux stocks de matériel médical s'est avérée efficace et rentable.**

31. La constitution de stocks stratégiques a eu pour effet d'augmenter considérablement le niveau d'activité à la Base de soutien logistique. Des travaux sont en cours pour élargir les installations de la Base à l'aérodrome militaire voisin de San Vito. La Base a réservé trois entrepôts pour les stocks stratégiques et notablement renforcé sa capacité de gestion du matériel. Avec l'augmentation du volume et du rythme des opérations, de nouvelles entraves au processus sont apparues au niveau de la réception, de l'inspection, de la mise à l'essai, de l'intégration, du regroupement et de l'expédition du matériel. La Base a proposé de régulariser les postes de 64 agents temporaires affectés à des fonctions essentielles, afin d'atteindre l'objectif d'un déploiement de stocks stratégiques par an, comme indiqué dans les prévisions budgétaires pour l'exercice 2005-2006. **Pour accroître le rythme auquel les stocks sont acheminés, des méthodes modernes de gestion devront être adoptées. De plus, les coûts relatifs à l'augmentation massive de la charge de travail de la Base, lorsqu'elle excède les capacités de cette dernière,**

devront être financés au moyen des budgets des missions bénéficiaires, si leur montant est supérieur aux ressources prévues pour l'appui à la Base.

32. Le volume et le rythme des mouvements de stocks stratégiques doivent être pris en considération dans les processus de gestion du matériel à Brindisi. Par exemple, les activités de réception et d'inspection constituent actuellement une contrainte, avec des délais d'exécution de quatre à six semaines freinant la reconfiguration et le redéploiement rapides des stocks. Pour accélérer l'acheminement de ces derniers, il faudra revoir les processus de gestion et la structure organisationnelle de la Base. La réception et l'inspection sont des fonctions importantes qui permettent de vérifier l'état et la nature du matériel, en intégrant les nouveaux biens consomptibles et non consomptibles dans le système de gestion de l'ONU. Ces fonctions et les activités connexes menées à la Base contribuent à améliorer la qualité et l'exploitabilité du matériel reçu dans les missions et constituent un service à valeur ajoutée. Si les stocks stratégiques arrivent déjà inspectés dans des conteneurs scellés, ou intacts dans les autres cas, les processus de réception et d'inspections pourraient être grandement raccourcis. Cependant, la méthode actuelle suppose d'importantes activités de manutention, avec l'inspection et l'étiquetage de 100 % de l'ensemble des biens et l'inspection de 30 à 100 % des biens consomptibles. **Tous les aspects de la gestion du matériel doivent être revus à la Base et lors du démarrage des nouvelles missions en vue d'appuyer le déploiement rapide et fréquent des stocks stratégiques.**

33. Bon nombre d'entre eux étant reçus en vrac des fournisseurs, les matériels doivent être regroupés, assemblés, testés, marqués et reconditionnés avant leur déploiement. Il faut notamment tester les véhicules et les groupes électrogènes, emballer séparément les meubles, attribuer un code à barres aux différents articles, réaliser un emballage intermédiaire et charger les conteneurs. Les nouvelles missions sont moins bien équipées pour assurer ce service rapidement et les fournisseurs n'ont qu'une capacité limitée de modifier le matériel pour tenir compte des exigences propres aux activités de maintien de la paix. **Il faudra donc mettre en place un système intégré avant que la Base expédie des stocks stratégiques.**

34. Actuellement, le suivi des expéditions de stocks stratégiques n'est pas complètement automatisé. À titre d'exemple, des codes à barres ne sont attribués qu'aux fins de la gestion des stocks. On n'attribue pas de codes aux chargements pour faciliter l'expédition et le suivi pendant le transit. L'utilisation de codes à barres ou de moyens équivalents d'identification des chargements permettrait d'améliorer l'expédition, le suivi et la réception des stocks stratégiques dans les missions. Le système informatisé de gestion du matériel employé à la Base doit également être modernisé. **Des pratiques modernes de gestion logistique doivent être mises en place et adaptées pour répondre aux besoins de la Base et des missions en matière de gestion du matériel.**

35. L'infrastructure portuaire et aéroportuaire dans les zones d'opérations des nouvelles missions est systématiquement endommagée et les capacités de manutention y sont très limitées. Cette situation, associée à l'insuffisance des engins de manutention dans les missions pendant la phase de démarrage, entrave l'acheminement des stocks stratégiques car les matériels et les véhicules lourds sont habituellement expédiés de la Base dans des conteneurs de 20 pieds. **Les stocks stratégiques devraient être acheminés sous la forme d'unités de chargement moins volumineuses dans les endroits ne disposant pas du matériel de**

manutention nécessaire. En outre, des engins de manutention devraient être fournis aussi bien au titre du programme de mise en place des stocks stratégiques que par les pays fournissant des contingents dès le début du déploiement des missions.

36. Les récents déploiements de stocks stratégiques ont fourni des enseignements précieux pour la gestion des chargements en termes d'emballage, de marquage, d'expédition et de sécurité du matériel transporté en conteneurs. **Tous les chargements de valeur élevée seront conteneurisés. Tous les conteneurs comporteront un marquage extérieur bien visible pour leur identification rapide.**

37. Pour que les stocks stratégiques soient immédiatement opérationnels dans les missions, la Base de Brindisi a renforcé sa capacité de dépêcher des équipes d'appui technique pour aider et former le personnel à déployer les stocks dès leur réception. **Le concept d'équipes d'appui technique devrait être institutionnalisé.**

38. Les missions bénéficiaires des stocks stratégiques doivent recevoir une notification rapide concernant les matériels et leurs mouvements. **Le système Galileo sera installé dans toutes les nouvelles missions avant l'arrivée des principaux éléments des stocks.**

39. À la MINUL, l'insuffisance du personnel chargé de la réception et de l'inspection du matériel lors de la phase de démarrage a posé un important problème. Malgré cela, les navires et les avions ont été déchargés en temps voulu, même si les activités de réception et d'inspection des stocks, puis du matériel appartenant aux contingents, ont été retardées, ne permettant pas de respecter les calendriers de déploiement, notamment dans les différents secteurs de la Mission. **Les équipes de déploiement rapide doivent posséder les capacités voulues pour procéder aux activités de réception et d'inspection et le personnel nécessaire aux opérations portuaires et à la réception et à l'inspection des stocks stratégiques doit être déployé avant l'arrivée du matériel dans la zone de la mission.**

40. L'évolution de la situation opérationnelle pose d'importants problèmes dans les opérations de paix en cours. Par exemple, des stocks stratégiques de matériel de sécurité ont été expédiés à ces opérations pour assurer le respect des Normes minimales de sécurité opérationnelle. **La pratique consistant à fournir aux missions existantes des stocks stratégiques au cas par cas s'est révélée utile.**

V. Conclusions

41. La fourniture de stocks stratégiques contribue non seulement à accélérer les déploiements mais également à pallier les insuffisances concernant le matériel qui appartient aux contingents. La réalisation des objectifs de déploiement rapide ne sera pas facile; les États Membres devront poursuivre leurs efforts de collaboration pour que les activités de maintien de la paix des Nations Unies permettent efficacement de mettre fin à un conflit violent et de rétablir la paix partout où il le faut.

42. Le Secrétariat est résolu à renforcer la capacité de développement rapide de l'ONU, ainsi que la disponibilité du matériel, et continuera à suivre les questions visées dans le présent rapport et à informer les États Membres des faits nouveaux,

dans le cadre de l'examen des activités de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et des rapports sur l'exécution du budget des missions bénéficiaires.

43. Le Secrétariat continuera de renforcer la capacité de gestion de la Base et d'améliorer la composition des stocks stratégiques pour tenir compte de l'évolution du contexte opérationnel des opérations de maintien de la paix. Des mesures devront être prises en permanence pour reconstituer les stocks et assurer leur roulement, effectuer de nouveaux achats et transférer des articles des stocks de réserve de l'ONU. Le Secrétariat définit actuellement des procédures relatives au transfert de ces réserves et d'autres sources d'articles entrant dans la composition des stocks.

VI. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

44. L'Assemblée générale souhaitera peut-être :

a) Prendre note du présent rapport et constater la bonne exécution du programme de stocks stratégiques pour déploiement rapide;

b) Approuver l'utilisation des économies dégagées grâce à la liquidation des engagements relatifs aux stocks stratégiques et du solde non dépensé pour couvrir les pertes de change et les coûts relatifs à la reconstitution des stocks;

c) Approuver l'intégration des coûts de reconstitution des stocks stratégiques dans le montant de dépenses autorisé de 50 millions de dollars;

d) Autoriser le Secrétaire général, à titre exceptionnel, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et eu égard au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, à engager des dépenses supérieures à ce montant de 50 millions de dollars pour la reconstitution des stocks stratégiques lors de la phase de démarrage d'une nouvelle mission de maintien de la paix, qui seront imputées sur le montant autorisé du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix.